

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME

Règlement numéro 378-2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME
Règlement numéro 378-2025

AVIS DE MOTION	25 février 2025
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT	25 février 2025
ADOPTION DU RÈGLEMENT	4 mars 2025
ENTRÉE EN VIGUEUR	27 mars 2025

MODIFICATIONS INCLUSES DANS CE DOCUMENT			
Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'entrée en vigueur	Disposition(s)

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	1
1.1 TITRE DU RÈGLEMENT.....	1
1.2 OBJET DU RÈGLEMENT	1
1.3 CHAMP D'APPLICATION.....	1
CHAPITRE 2. TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME	2
2.1 TARIFICATION POUR LE RENOUELEMENT D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION.....	2
2.2 TARIFICATION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT.....	2
2.3 TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION	2
2.4 TARIFICATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION	3
2.5 TARIFICATION POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME.....	3
2.6 AUTRES TARIFICATIONS.....	4
CHAPITRE 3. DISPOSITIONS FINALES	5
4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR	5

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé *Règlement sur la tarification des services en urbanisme numéro 378-2025*.

1.2 OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement vise à établir les tarifs applicables aux permis et certificats d'autorisation, ainsi qu'au traitement de diverses demandes en matière d'urbanisme.

1.3 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

CHAPITRE 2. TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME

2.1 TARIFICATION POUR LE RENOUELEMENT D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

La tarification pour le renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est identique à celle du premier permis émis.

2.2 TARIFICATION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT

TYPE DE PERMIS	TARIF
Opération cadastrale	25 \$ par lot

2.3 TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

TYPE DE PERMIS	TARIF
Construction d'un bâtiment principal	
Bâtiment résidentiel unifamilial	100 \$
Bâtiment résidentiel bi, tri, ou multi familial	100 \$ + 50 \$ par logement
Habitation collective	100 \$ + 25 \$ par chambre
Maison mobile	75 \$
Logement intergénérationnel ou additionnel	75 \$
Bâtiment commercial, industriel ou institutionnel	150 \$
Bâtiment agricole	100 \$
Abri forestier	40 \$
Construction d'un bâtiment complémentaire	
Conteneur maritime	40 \$
Garage	60 \$
Tout autre bâtiment complémentaire	30 \$
Unité d'habitation accessoire (UHA)	50 \$
Rénovation d'un bâtiment principal ou complémentaire	
Bâtiment principal ou complémentaire à un usage résidentiel	40 \$
Bâtiment principal ou complémentaire à un usage non résidentiel	60 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal ou complémentaire	
Agrandissement d'un bâtiment principal ou complémentaire à un usage résidentiel	60 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal ou complémentaire à un usage non résidentiel	75 \$

2.4 TARIFICATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

TYPE DE PERMIS	TARIF
Abattage d'arbre	30 \$
Aménagement ou modification d'un stationnement ou d'un quai de chargement ou de déchargement	50 \$
Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain	30 \$
Clôture, mur, haie et mur de soutènement (résidentiel)	30 \$
Clôture, mur, haie et mur de soutènement (non résidentiel)	40 \$
Construction, installation ou réparation d'une enseigne	30 \$ par enseigne
Démolition ou déplacement d'un bâtiment principal non patrimonial	50 \$
Démolition ou déplacement d'un bâtiment complémentaire non patrimonial	25 \$
Démolition ou déplacement d'un bâtiment principal patrimonial	100 \$
Démolition ou déplacement d'un bâtiment complémentaire patrimonial	50 \$
Équipement complémentaire (capteur solaire, thermopompe, etc.)	25 \$
Excavation du sol et travaux de remblai ou déblai*	30 \$
Exploitation d'un site d'extraction	500 \$
Exploitation d'une résidence de tourisme	200 \$
Ouvrage d'évacuation et de traitement des eaux usées	60 \$
Piscine creusée, hors terre ou spa	40 \$
Ponceau pour accès à la voie publique et création ou agrandissement d'un stationnement hors rue	30 \$
Quai	25 \$
Système de captage des eaux souterraines	60 \$
Travaux dans le littoral, la rive ou une plaine inondable	70 \$
Tout autre certificat d'autorisation non mentionné	30 \$
Usage complémentaire	15 \$

*Toutefois, aucun tarif n'est exigé si les travaux de déblai ou de remblai s'effectuent lors de la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment ou d'une aire de stationnement.

2.5 TARIFICATION POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

Type de permis	Tarif
Analyse sans modification au schéma d'aménagement de la MRC	750 \$
Analyse avec modification au schéma d'aménagement de la MRC	1 000 \$

2.6 AUTRES TARIFICATIONS

Type de permis	Tarif
Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ)	100 \$
Travaux conformes débutés sans permis ou certificat d'autorisation	100 \$ + coût du permis initial
PIIA	Gratuit
Usages conditionnels	200 \$
PPCMOI	750 \$

CHAPITRE 3. DISPOSITIONS FINALES

4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues à la loi.